



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

ID : 043-214301574-20221220-DEL_2022_0158-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 19 décembre 2022**

Délibération n° 21

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
lundi 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
21/12/2022

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Pascal BERTRAND, Madame Corinne GONCALVES, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Madame Celline GACON, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Corinne GONCALVES

La séance a été levée à : 22H20

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement de l'espace - Urbanisme

Objet :	Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur : approbation du projet de modification
----------------	---

Rapporteur : Ginette VINCENT

Par délibération du 8 juillet 2022, le Conseil Municipal a décidé d'engager la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la Ville après avoir pris acte de l'avis favorable exprimé par la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable les 3 juin et 1^{er} juillet 2022.

L'enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral du 9 août 2022 et s'est déroulée du 14 septembre 2022 au 14 octobre 2022.

Elle a porté sur une modification du règlement et des pièces graphiques :

- 9 Rue Grangevieille (AD 426),
- 18/20 Rue Courrierie (AD 216 – 217),
- 13 Rue Portail d'Avignon (AX 111),
- 11 Place du Breuil / 17 Rue des Mourgues (AX 241, 239),
- 32 Rue Pannessac (AD 285),
- 4 Rue Saint-Jacques / Rue Grenouillit (AY 336),
- 15 Rue du Collège (AE 307),
- 22 Rue du Bouillon (AE 24),
- 42 Rue Grangevieille (AD 345),
- 10 Avenue de la Cathédrale / Ecole Jeanne d'Arc (AD 366),
- 5 Rue des Mourgues (AX 228),
- 10 Rue Dolaizon (AX 123),
- 16/18 Rue Sainte-Agathe (AX 148, 149),
- 3/5 Rue Traversière des Mourgues (AX 30, 31).

Elle a également porté sur la modification des règles afférentes à la volumétrie des immeubles.

Pendant toute cette période, le dossier d'enquête a été tenu à la disposition du public, ainsi que le registre des observations. L'avis d'enquête a été affiché en mairie, dans les locaux de la Communauté d'agglomération et dans le centre historique ; il a été apposé sur les panneaux d'affichage de la commune et a fait l'objet d'un certificat d'affichage du 14 octobre 2022. La publicité a été effectuée dans deux journaux d'annonces légales les 27 août et 17 septembre 2022. Monsieur le commissaire enquêteur désigné a tenu trois permanences les 14 et 28 septembre et 14 octobre 2022.

À l'issue de l'enquête, le registre a été clôturé par Monsieur le commissaire enquêteur. Aucune observation n'a été inscrite au registre d'enquête. Lors de ses permanences, le commissaire enquêteur a reçu :

- deux personnes qui soulignaient la nécessité de rénovation du vieux le Puy notamment pour la rue Traversière des Mourgues qui subit un début de paupérisation.
- l'association le Puy Ville d'art s'est également présentée pour faire part de son opposition au paragraphe portant sur la modification des règles de volumétrie et remettre un courrier.
- Monsieur Vincent OUILLON pâtisserie « La Gourmandiz » qui venait faire part d'une proposition de projet d'aménagement des 5 et 7 rue des Mourgues.

Dans son rapport conclusif, joint à la présente délibération, le commissaire enquêteur émet un avis favorable sans réserve au projet de modification du PSMV.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 06/12/2022

A reçu un avis favorable en Commission Urbanisme du 29/11/2022

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de l'avis favorable du commissaire enquêteur,
- APPROUVE les modifications du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur tenant compte de l'avis favorable de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable des 3 juin 2022 et 1er juillet 2022 et de l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, celles-ci étant opposables dans le cadre des autorisations de construire à venir,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour prendre l'arrêté modifiant le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur pour ce qui concerne les modifications objet de l'enquête publique, tant ses pièces graphiques que textuelles,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Délibération n°21 du lundi 19 décembre 2022

Signé le 19 décembre 2022,
Le Secrétaire de séance,
GONCALVES Corinne,

Fait au Puy

décembre 2022

Envoyé en préfecture le 21/12/2022

Reçu en préfecture le 21/12/2022

Publié le

 SLO

ID : 043-214301574-20221220-DEL_2022_0158-DE